



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

LUNDI 20 AVRIL 2026

à 19 H 00

Hôtel de ville, Salle du Conseil – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026

2/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L5211-39 al. 2 du CGCT)

2.01 - Conseil communautaire du 13 avril 2026 à 19h00 à Douvres-la-Délivrande

3/ Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

4/ Instances

4.01 – Modification du règlement intérieur du Conseil des sages

4.02 – Droit à la formation des élus – Orientations et crédits ouverts

4.03 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

5/ Finances

5.01 – Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal

5.02 - Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Annexe Luc Animation

5.03 - Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Annexe Luc Location

5.04 - Approbation du budget supplémentaire 2026 – Budget principal

5.05 – Approbation du budget supplémentaire 2026 – Luc Animation

5.06 – Approbation du budget supplémentaire 2026 – Luc Location

5.07 - Subventions 2026 aux diverses associations locales et au CCAS - Complément

5.08 – Remboursement de frais de déplacement d'un agent – Joffrey SIMONOT – Acquisition d'un véhicule pour la restauration scolaire

6/ Informations diverses

Publié le 16/04/2026



Le Maire
Philippe CHANU